

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud

SÉANCE du 11 octobre 2013

Délibération n° 73-2013

Le conseil d'administration approuve la création d'un «service universitaire de pédagogie».

Membres en exercice : 27 membres

Votes : 21

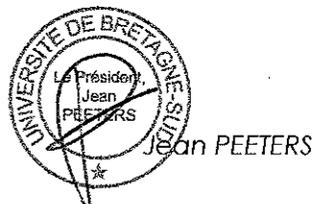
Pour : 20

Contre :

Abstention : 1.

Délibération adoptée.

Visa du Président



Document(s) en annexe au présent extrait : Projet de création d'un service universitaire de pédagogie

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le :

05 NOV. 2013

Document mis en ligne le : **05 NOV. 2013**

Conseil d'administration du 11 octobre 2013

Création d'un Service Universitaire de Pédagogie

Dans le cadre de la création de 1 000 emplois en 2013 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'Université de Bretagne Sud a reçu une dotation financière pour la création de 15 emplois. Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 24 mai 2013 a approuvé l'avenant au contrat d'établissement prévoyant parmi les nouveaux engagements de l'Université au regard de la dotation pour les emplois:

« L'amélioration de la formation à la pédagogie, le développement de l'innovation pédagogique et notamment la création d'un centre d'Accompagnement à la Réussite Universitaire ».

Pour mettre en œuvre concrètement cet engagement il est proposé la mise en place d'un Service Universitaire de Pédagogie (SUP).

Le Service Universitaire Pédagogique (SUP) est une structure au service des enseignants et des enseignants-chercheurs qui coordonne, anime et soutient la formation en général, en accompagnant les innovations pédagogiques et le développement des projets.

Il est placé sous la responsabilité du Vice-Président OFTLV(Orientation et Formation Tout au Long de la Vie).

Le SUP a pour vocation d'accompagner les enseignants et enseignants-chercheurs dans leurs activités d'enseignement à l'université pour favoriser une meilleure réussite des étudiants dans leurs parcours à l'université et une meilleure insertion professionnelle. Le SUP travaille de façon transversale et en collaboration avec les 6 composantes de l'université et les différents services tels que le Service de Formation Continue et le SUIOIP.

Le SUP, en tant que structure d'appui aux enseignements, développe et pilote les activités suivantes :

- Accompagnement et suivi des projets pédagogiques, développement d'outils et de ressources
- Analyse des pratiques

- Aide et conseil à l'évaluation des enseignements
- Formation continue des enseignants

Dans un premier temps le service sera composé de trois ingénieurs d'études deux en charge de l'innovation pédagogique et numérique pour l'enseignement, et un IGE techno pédagogique.

Deux postes sont financés par la dotation de l'État pour les nouveaux emplois, un est un redéploiement d'un poste existant qui change de service de rattachement.

Avis favorable du Comité Technique de proximité du 12 09 2013 .

Avis du Conseil d'administration